

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE DONGES

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations de stockage de liquides inflammables (Parc B) exploitées par la Société Française Donges-Metz (SFDM) à Donges

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/109 en date du 12 septembre 2018, est prescrite une enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du Parc B de stockage de liquides inflammables exploitées par la Société Française Donges-Metz (SFDM) sur la commune de Donges.

Elle se déroulera pendant une durée de 33 jours, **du lundi 15 octobre 2018 à 9h00 au vendredi 16 novembre 2018 inclus à 17h00**. Elle sera ouverte en mairie de Donges.

Monsieur Gilbert COSTEDOAT, ingénieur en chef des études et techniques d'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en Mairie de Donges (sur support papier et sur support informatique) où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le public pourra formuler ses observations et propositions sur **un registre** ouvert à cet effet. Celles-ci pourront être également adressées **par voie postale au commissaire-enquêteur à la mairie de Donges (adresse postale : Hôtel de Ville – Place Armand Morvan, 44480 Donges)** ou **par voie dématérialisée** pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : pprt-donges-parc-b@enquetepublique.net (La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo.)

Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr>

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr).

Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations aux lieux, jours et heures suivants :

- | | | |
|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| - lundi 15 octobre 2018, | de 09h00 à 12h00 | Mairie de Donges |
| - samedi 27 octobre 2018, | de 09h00 à 12h00 | Mairie de Donges |
| - mardi 30 octobre 2018, | de 14h00 à 17h00 | Mairie de Donges |
| - mercredi 7 novembre 2018, | de 09h00 à 12h00 | Mairie de Donges |
| - vendredi 16 novembre 2018, | de 14h00 à 17h00 | Mairie de Donges |

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le projet de PPRT a fait l'objet, après examen au cas par cas, par décision de l'autorité environnementale (CGEDD) en date du 24 août 2016 jointe au dossier d'enquête, d'une dispense de réalisation d'une évaluation environnementale.

Toute information sur le projet de PPRT pourra être demandée auprès de la DDTM de Loire-Atlantique (service transports et risques) – 10 boulevard Gaston Serpette – BP53606 – 44036 NANTES cedex 1.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Donges pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir après l'enquête est un arrêté conjoint signé de la Préfète de la Loire-Atlantique et du Ministre chargé de la Défense, approuvant le PPRT du Parc B de la SFDM à Donges.